ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

POS

Question écrite n° 50065

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle a M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace qu'il a considere dans une recente interview a un hebdomadaire national que les plans d'occupation des sols sont trop souvent modifies ou revises, que « les citoyens ne savent plus ou ils en sont » et qu'ils « ont un sentiment d'opacite dans la facon dont tout cela marche ». Il lui demande ce qu'il compte faire pour assurer la transparence et l'information des citoyens dans le cadre des POS.

Texte de la réponse

Reponse. - Les plans d'occupation des sols ont en effet tres souvent un caractere d'instabilite marquee, liee aux trop frequentes procedures de modification ou de revision dont ils font l'objet. Il en va alors de la credibilite de la regle de droit et de la securite juridique des constructeurs. C'est une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a demande au Conseil d'Etat une etude sur l'etat du droit de l'urbanisme, qui devrait faire l'objet d'un rapport tres prochainement. Ce rapport pourrait se traduire par un projet de loi depose a la prochaine session parlementaire, car le Gouvernement est determine a mettre en oeuvre les moyens, notamment d'ordre legislatif, pour tenter de mettre un frein a l'usage trop frequent des procedures de remaniement des POS.

Données clés

Auteur : M. Koehl •mile
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50065
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : équipement, logement,du transport et espace
Ministère attributaire : équipement, logement,du transport et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4673